



**COMMUNIQUE DE PRESSE** 

29 janvier 2021

Investissements d'Avenir | Appel à projets national « Plateformes numériques et mutualisation de données pour les filières »



L'appel à projets national « Plateformes numériques et mutualisation de données pour les filières » est une action du Programme d'investissements d'avenir (PIA) pour l'accompagnement et la transformation des filières, en cohérence avec le plan « Intelligence Artificielle » annoncé par le Président de la République.

Piloté par le Secrétariat général pour l'investissement, le Programme d'investissements d'avenir (PIA) permet à la France de renforcer la compétitivité des filières stratégiques françaises par l'innovation pour garantir la pérennité du tissu industriel et répondre aux besoins du marché tout en favorisant la transition écologique et énergétique. Le nouvel appel à projets national « Filières », opéré par Bpifrance pour le compte de l'Etat, vise à soutenir financièrement des projets de plateformes numériques ou de mutualisation de données pour une ou plusieurs filières données. L'appel à projets permet ainsi d'accélérer l'investissement dans l'innovation et la transformation numérique des filières industrielles ou de services.

S'inscrivant en cohérence avec l'action du Gouvernement et de l'Union européenne en matière de données et d'informatique en nuage, et notamment la future stratégie d'accélération « Cloud » dans le cadre du PIA 4, cet appel à projets vise à soutenir la mise en place de plateformes numériques dans une ou plusieurs filières qui ont vocation à mutualiser au sein de ces dernières des outils numériques contribuant à la compétitivité des acteurs, de la ou les filières, et à la performance des échanges entre ces acteurs en permettant un échange structuré de données numériques. À titre d'exemple, ces plateformes peuvent porter sur :

- la création de services collaboratifs génériques liés aux échanges (sécurité, traçabilité, publication d'information, conférences à distance, annuaires et plannings partagés, archivage long terme...);
- la gestion des approvisionnements, de la prévision de la commande à la facturation ;
- la co-conception, la co-construction et la gestion des opérations afférentes (outils partagés pour la modélisation et le maquettage numérique, la visualisation en réalité virtuelle, la traçabilité des pièces...);
- le déploiement, la maintenance et le démantèlement des matériels ou installation (BIM, jumeaux numériques, paramétrage d'équipements robotiques ou de fabrication additive...).





L'appel à projets peut également soutenir des initiatives de mutualisation et de partage de données destinées au développement de traitement de données. À titre d'illustration, les projets soutenus pourront notamment prendre la forme d'initiatives visant :

- le développement des technologies ayant recours à un traitement massif de données (IA, Big Data, Machine learning etc.) grâce à la mise en commun de volumes de données importants ;
- le partage de données en vue de réaliser l'apprentissage d'algorithmes d'intelligence artificielle ;
- la constitution de nouvelles bases de données mutualisées et/ou leur enrichissement par des moyens de collecte novateurs;
- la mise à disposition de bases de données mutualisées;
- l'exploitation de bases de données mutualisées.

Cet appel à projets doit notamment bénéficier au développement des petites et moyennes entreprises (PME) ou entreprises de taille intermédiaire (ETI). Il permettra la sélection de projets démontrant un apport concret et déterminant à une ou plusieurs filières industrielles ou de services et à leur structuration, en bénéficiant notamment à plusieurs PME ou ETI issues de ces filières.

Les projets lauréats présenteront des coûts totaux d'au moins 2 millions d'euros, et se verront proposer un cofinancement par l'Etat de leurs dépenses d'investissement et de fonctionnement.

L'appel à projets est ouvert jusqu'au 24 novembre 2021 et comporte deux relevés de dossiers intermédiaires : le 30 mars et 22 septembre 2021. Dans cette action, et dans le respect des règles européennes, le Programme d'Investissements d'Avenir interviendra sous la forme de subventions et d'avances récupérables. L'État bénéficiera de plus d'un intéressement aux résultats des projets soutenus.

## Pour télécharger l'appel à projet et le dossier de candidature :

https://www.bpifrance.fr/A-la-une/Appels-a-projets-concours/Appel-a-projets-ATF-Plateformes-numeriques-et-mutualisation-de-donnees-pour-les-filieres-44643

## À propos du Programme d'investissements d'avenir (PIA)

Engagé depuis 10 ans et piloté par le Secrétariat général pour l'investissement auprès du Premier ministre, le PIA finance des projets innovants, contribuant à la transformation du pays, à une croissance durable et à la création des emplois de demain. De l'émergence d'une idée jusqu'à la diffusion d'un produit ou service nouveau, le PIA soutient tout le cycle de vie de l'innovation, entre secteurs publics et privés, aux côtés de partenaires économiques, académiques, territoriaux et européens. Ces investissements reposent sur une doctrine exigeante, des procédures sélectives ouvertes, et des principes de cofinancement ou de retours sur investissement pour l'Etat. Le quatrième PIA, dit PIA4, doté de 20 Md€ d'engagements sur la période 2021-2025, soutiendra dans la durée l'innovation sous toutes ses formes, pour que notre pays renforce ses positions dans des secteurs d'avenir, au service de la compétitivité, de la transition écologique, et de l'indépendance de notre économie et de nos Plus d'informations www.gouvernement.fr/secretariat-general-pour-lorganisations. sur: investissement-sgpi @SGPI\_avenir





Liberte Égalité Fraternité

## A propos de Bpifrance

Bpifrance finance les entreprises – à chaque étape de leur développement – en crédit, en garantie et en fonds propres. Bpifrance les accompagne dans leurs projets d'innovation et à l'international. Bpifrance assure aussi, désormais leur activité export à travers une large gamme de produits. Conseil, université, mise en réseau et programme d'accélération à destination des startups, des PME et des ETI font également partie de l'offre proposée aux entrepreneurs.

Grâce à Bpifrance et ses 50 implantations régionales, les entrepreneurs bénéficient d'un interlocuteur proche, unique et efficace pour les accompagner à faire face à leurs défis.

www.Bpifrance.fr - Suivez-nous sur Twitter

: @Bpifrance - @BpifrancePresse

## Contacts presse:

- Secrétariat général pour l'investissement : presse.sgpi@pm.gouv.fr 01 42 75 64 58
- Bpifrance: Laure Schlagdenhauffen laure.schlagdenhauffen@bpifrance.fr 01 41 79 85 38